

**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF M57
ANNEE 2026**



SOMMAIRE

1 - CADRE GENERAL

2 - ELEMENTS DE CONTEXTE

2.1 - Contexte national

2.2 - Contexte local

3 - LES PRIORITES DU BUDGET

4 - RESSOURCES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

4.1 - Vue d'ensemble

4.2 - La section de Fonctionnement

4.3 - La section d'Investissement

5 - NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE (CAF) ET DE L'EPARGNE NETTE

6 - LA DETTE

7 - TAUX D'IMPOSITION

8 - PRINCIPAUX RATIOS

9 - EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

1 - CADRE GENERAL

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour toutes les communes de formaliser une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des documents budgétaires.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif (BP) est voté par nature et est présenté suivant l'instruction comptable M57.

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le Budget Primitif reflète les orientations de la municipalité proposées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu à l'occasion du Conseil municipal du 29 janvier 2026.

La présente note accompagne les documents budgétaires et doit permettre à chacune et à chacun d'appréhender au mieux cet important aspect de la vie communale que constitue le budget.

2 - ELEMENTS DE CONTEXTE

2.1 - Contexte National

Les éléments présentés ci-dessous seront éventuellement à ajuster d'ici au vote du Budget Primitif, et ce au regard de l'évolution des discussions et des différents votes en cours au sein du Parlement.

L'Assemblée nationale a rejeté, le 21 novembre 2025, le volet recettes du projet de loi de finances présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025. Le projet de loi, malgré l'adoption par le Sénat le 15 décembre 2025, a donc été considéré comme rejeté par les députés en première lecture.

La commission mixte paritaire réunie le 19 décembre 2025 n'étant pas parvenue à un accord, une procédure exceptionnelle temporaire a été mise en place avec la promulgation d'une loi spéciale.

Cette loi, promulguée le 29 décembre 2025, ne remplace pas le budget mais autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Au-delà du vote de la loi spéciale, le PLF pour 2026 s'inscrit dans un objectif de réduction du déficit public à moins de 5 % du PIB. Pour arriver à atteindre cette ambition, les principales mesures prévues sont les suivantes :

- Reconduction du Dispositif de Lissage Conjoncturel des Ressources des Collectivités (DILICO) pour atteindre 2 milliards d'euros.
- Une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en progression en 2026 du fait de la réintégration de l'ancienne DGF des Régions dans l'enveloppe. Corrigée de ce retraitement, elle est en réalité gelée en 2026, ce qui, dans un contexte inflationniste, équivaut à une baisse réelle.
- Suppression de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement au FCTVA (recentré sur l'investissement).
- Hausse des cotisations de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) à hauteur de 1,4 milliard d'euros.

2.2 - Contexte Local

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL) :

La commune de Saint Mathieu de Trévières fait partie de la CCGPSL qui regroupe 36 communes.

Services mutualisés :

La commune adhère aux services mutualisés suivants :

- Actes notariés et prestation de conseil
- Assistance juridique
- Observatoire fiscal
- Mise à disposition logiciel SIG (système d'information géographique)
- Dématérialisation des actes vers la Sous-Préfecture
- Prêt de matériels
- Contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs
- Aide de maintenance informatique de premier niveau à partir de 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la Commune ne met plus à disposition de personnel pour l'aire d'accueil des gens du voyage. Ce service est désormais assuré par la CCGPSL.

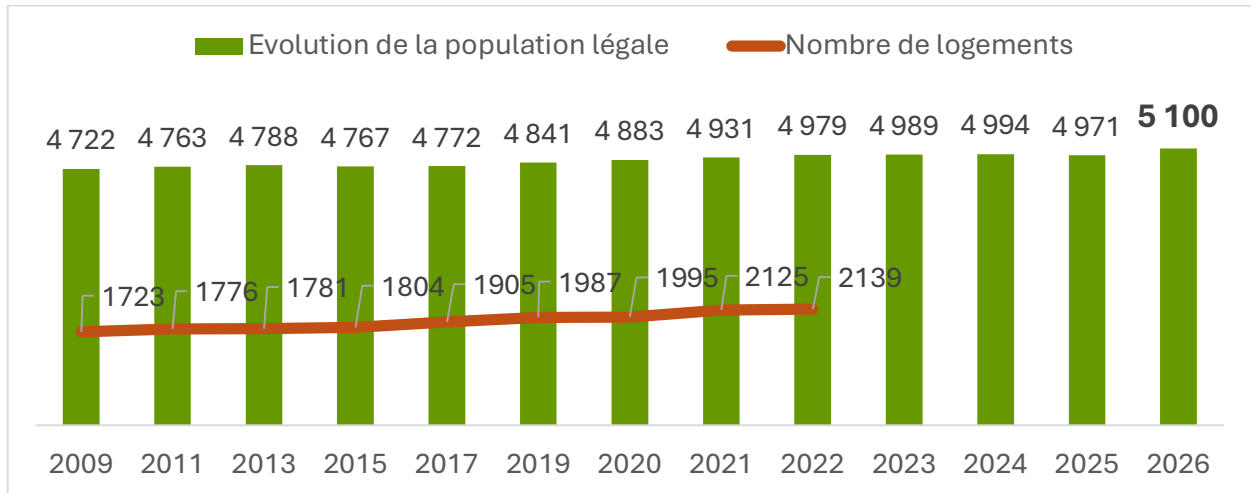
L'intercommunalité aide les communes :

- Fonds de concours de 30 000 € maximum par an pour de l'investissement hors acquisition de foncier
- Fonds de concours exceptionnel pour les projets d'investissement structurants pour le territoire
- Financement du transport des élèves des écoles pour les cycles de natation.

La commune de Saint Mathieu de Trévières

Elle compte 5 100 habitants au 1^{er} janvier 2026.

Evolution de la population légale (source INSEE)



La commune recense **129 habitants de plus** en 2026 et 2 139 logements en 2022, dont 92,9 % de résidences principales.

3 - LES PRIORITES DU BUDGET

Ce budget 2026 a été élaboré sur les bases du Rapport d'Orientations Budgétaires débattu en Conseil municipal le 29 janvier 2026.

Il s'inscrit dans un souci permanent de maîtrise des dépenses de fonctionnement qui résulte d'une gouvernance réfléchie, mesurée et planifiée sur plusieurs années. Cette politique nous permet de dégager des marges de manœuvre financières, une capacité d'autofinancement soutenue et qui garantit un volume de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la commune.

En dépenses de fonctionnement, les priorités sont :

- **Ecoles** : garantir une qualité d'accueil dans les écoles et les Mazets.
- **Dynamique de territoire** : maintien du soutien au monde associatif.
- **Lien social** : augmentation de la subvention au CCAS liée à la mise à disposition d'un agent communal à 80 % pour prendre en charge la montée en puissance des projets et de l'accompagnement des publics.
- **Cadre de vie** : entretien des espaces publics.
- **Ressources Humaines** : gestion responsable de la masse salariale qui représente 59 % des dépenses de fonctionnement tout en assurant des services de qualité.
- **Sécurité** : création d'un 5ème poste de Policier Municipal.

Concernant **les dépenses d'investissement**, les propositions budgétaires répondent à des objectifs communs aux années précédentes, à savoir offrir des équipements qui correspondent aux besoins exprimés par les habitants et des réalisations qui respectent les engagements pris

en début de mandat. Cette politique est possible grâce à la recherche constante de leviers d'optimisation des recettes et notamment les subventions que nous avons obtenues auprès de nos différents partenaires. La programmation des opérations a subi un décalage de calendrier dû à la crise du COVID en 2020 et 2021 et au contexte inflationniste.

Les grands investissements pour 2026 sont les suivants :

- **Sport** : fin des travaux de construction du gymnase et aire de lancer au complexe sportif des Champs Noirs.
- **Activité économique et commerces** : travaux de construction des Halles Gourmandes, d'un plateau de bureaux et réalisation de deux parkings.
- **Sécurité** : acquisition de 2 nouveaux radars pédagogiques, rénovation de la signalisation et acquisition de panneaux, acquisition de matériel pour le Comité Communal des Feux de Forêt et poursuite du plan pluriannuel de renouvellement du parc de poteaux incendie.
- **Ecoles et jeunesse** . Ecoles : aménagements de sécurité, matériel informatique et pédagogique, confort salle des maîtres et renouvellement d'équipements de cuisine, aménagement piéton vers le parking des Fontanilles. ALSH : installation d'un système d'accès sécurisé à l'ALSH enfants, remplacement du tableau électrique extérieur et aménagement des espaces extérieurs de l'ALSH ados. Budget pour les projets du Conseil Municipal des Enfants. Réalisation d'un pumtrack aux Avants, création d'un espace de jeux pour tout petits dans le parc de jeu de Garonne et installation d'un parc à vélos devant le collège Alain Savary.
- **Culture** : lancement du marché de maîtrise d'œuvre de la salle de spectacle et installation de boîtes à livres à destination des enfants, travaux à la Maison d'Emma et à la Maison des Associations.
- **Aménagements urbains et paysagers et valorisation du patrimoine** : études préalables à l'enfouissement des réseaux et requalification de l'allée de l'Ancienne Gendarmerie et du chemin du Mas Philippe / Gouletier, circulation à double sens chemin de la Ville, voirie avenue des Romarins, aménagement d'un chemin piétonnier chemin de la Ville, réfection et sécurisation de la voie douce vers les équipements de la Fontaine Romaine, garde-corps du chemin piétonnier avenue de Montpellier, aménagement d'un plateau traversant avenue des Coteaux de Montferrand, sécurisation de piétonniers, chicane chemin du Cros et avenue Louis Cancel, acquisition de bancs pour le complexe sportif des Champs Noirs.
- **Valorisation du patrimoine** : sécurisation, entretien et valorisation du site préhistorique du Lébus, rénovation de l'église Saint Raphaël.
- **Environnement et transition écologique** : plan pluriannuel d'installation de bornes de recharge électrique, renouvellement de la convention avec la LPO, acquisition foncière pour la réalisation d'un parc urbain, acquisition d'un cabanon en bois pour les jardins partagés, poursuite du plan pluriannuel de remplacement des vieux éclairages publics par de la LED.
- **Equipements techniques municipaux et aménagements de bâtiments** : acquisition foncière pour l'extension du cimetière de Saint Mathieu, projet d'extension du Club Sénior, équipement pour les festivités, renouvellement du matériel à destination du personnel communal.

4 - RESSOURCES ET CHARGES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

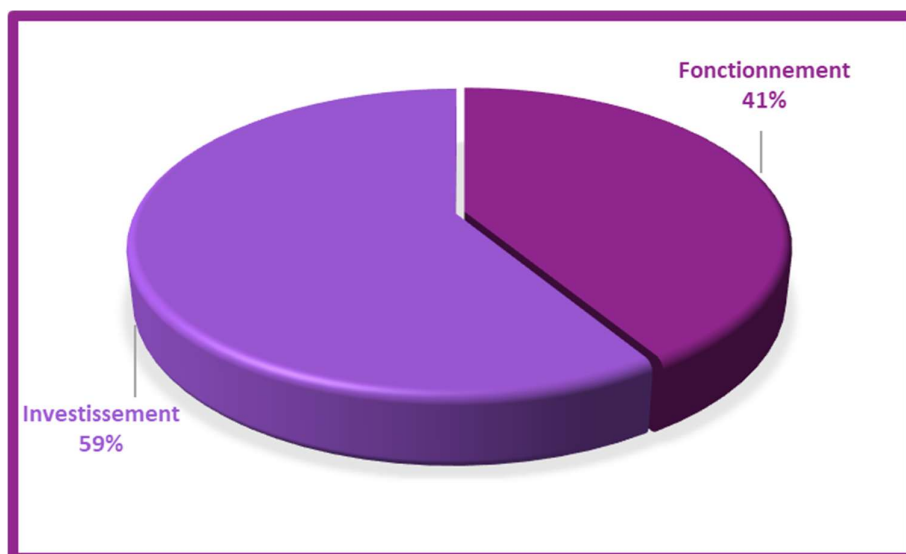
4.1 - Vue d'ensemble

Les crédits budgétaires s'élèvent en dépenses et en recettes à **5 636 362,00 €** en fonctionnement, et à **8 035 185,19 €** en investissement.

En cumul, l'équilibre budgétaire atteint **13 671 547,19 €** en hausse de **1,73 %** par rapport à l'année précédente (BP + DM).

Les sections de Fonctionnement et d'Investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes en fonctionnement et de l'autre, la section d'Investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le Budget Primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :



4.2 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

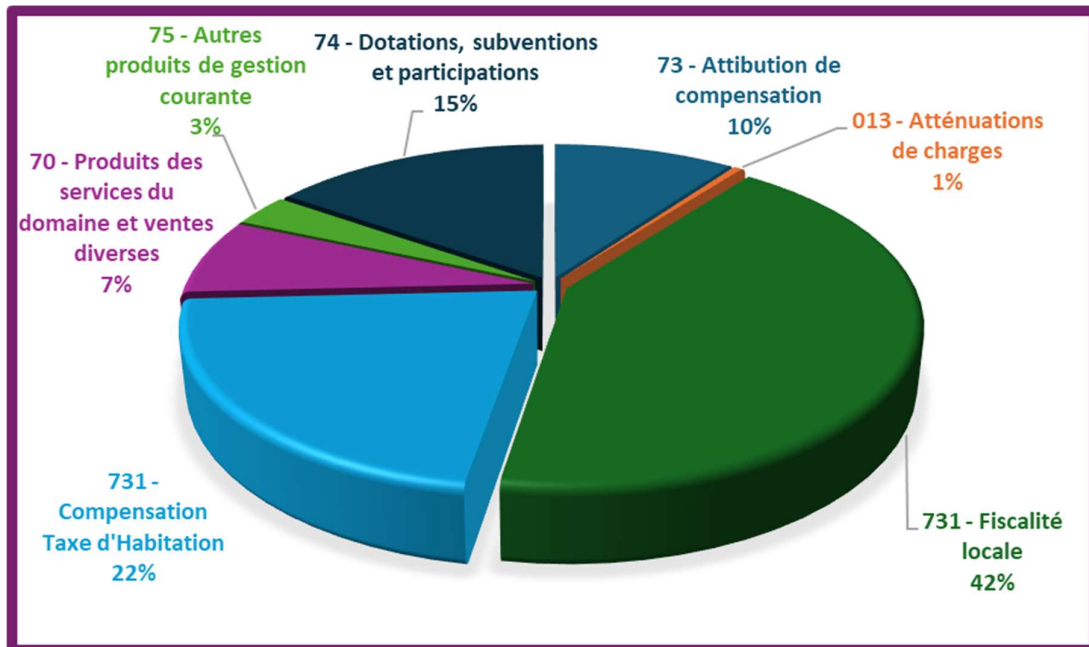
La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au bon fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont égales à **5 345 716,00 €**, et enregistrent une hausse de **1,33 %** par rapport à 2025.

| Chap | Libellé | BP + DM 2025 | BP 2026 | ECART BP 2025 / 2026 |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|
| 013 | Atténuations de charges | 62 390,00 | 25 290,00 | -37 100,00 |
| 70 | Produits des services | 380 180,00 | 393 512,00 | 13 332,00 |
| 73 | Impôts et taxes | 510 300,00 | 528 797,00 | 18 497,00 |
| 731 | Fiscalité locale | 3 343 055,00 | 3 412 831,00 | 69 776,00 |
| 74 | Dotations | 811 201,00 | 817 030,00 | 5 829,00 |
| 75 | Autres produits de gestion | 158 095,00 | 168 256,00 | 10 161,00 |
| 77 | Produits spécifiques | 9 346,00 | 0,00 | -9 346,00 |
| Total des recettes réelles de Fonctionnement | | 5 274 567,00 | 5 345 716,00 | 71 149,00 |
| 042 | Opérations d'ordres de transfert entre sections | 14 721,00 | 10 646,00 | -4 075,00 |
| Total général hors report de résultat | | 5 289 288,00 | 5 356 362,00 | 67 074,00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 200 000,00 | 280 000,00 | 80 000,00 |
| Total cumulé des recettes de Fonctionnement | | 5 489 288,00 | 5 636 362,00 | 174 074,00 |

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 013 : Atténuations de charges

Les atténuations de charges sont évaluées à **25 290 €** et correspondent aux remboursements relatifs aux charges de personnel connues au moment du vote du budget, dont le supplément familial de traitement.

Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses

Ce chapitre comprend notamment les recettes liées aux services rendus pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et les accueils de loisirs, les concessions dans les cimetières et les adhésions pour le prêt de documents à la Médiathèque. Ce chapitre est prévu avec une hausse de **13 332 €** qui s'explique par une révision à la hausse des recettes périscolaires au regard du taux de fréquentation constaté en 2025.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Ce chapitre comprend l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup. Le transfert de l'ALSH les Loulous du Pic explique l'augmentation de **18 497 €**.

Chapitre 731 : Fiscalité locale

Les impôts et taxes s'établissent à **3 412 831 €**, dont le reversement par l'Etat de l'équivalent de la Taxe d'Habitation, telle que figée en 2020. Une revalorisation de 1,5 % du réalisé 2025 est prévue au BP 2026. Le souhait de mener une politique fiscale constante depuis 2008 sera poursuivi en 2026 **sans augmentation des taux d'imposition**. Les droits de mutation sont maintenus au niveau du budget 2025, compte tenu des incertitudes sur les perspectives du marché immobilier.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Ce chapitre comprend les dotations d'Etat à savoir la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Ces recettes sont en légère hausse ce qui s'explique par l'augmentation de la population.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne les revenus locatifs et le remboursement des sinistres par les assurances. Les revenus locatifs sont attendus à la hausse au regard du réalisé de 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

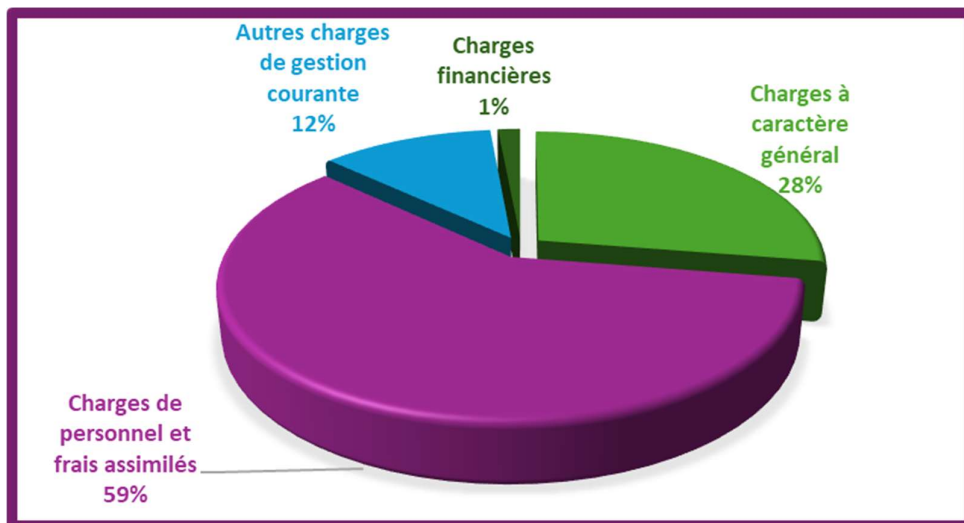
Elles sont constituées par les dépenses liées à l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, l'entretien de la voirie communale, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts, ainsi que les charges liées à la masse salariale.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales à **4 337 243 €**, et enregistrent une hausse de **2,78 %** par rapport à 2025.

Détail des réalisations par chapitre :

| Chap. | Libellé | BP + DM 2025 | BP 2026 | Ecart BP 2025 / 2026 |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 1 162 969,00 | 1 192 837,00 | 29 868,00 |
| 012 | Charges de personnel | 2 511 865,00 | 2 577 204,00 | 65 339,00 |
| 65 | Charges de gestion courante | 461 305,00 | 502 202,00 | 40 897,00 |
| 66 | Charges financières | 78 703,43 | 64 500,00 | -14 203,43 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 1 628,00 | 500,00 | -1 128,00 |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | | 4 216 470,43 | 4 337 243,00 | 120 772,57 |
| 68 | Dotations créances douteuses | 4 904,00 | 3 798,00 | -1 106,00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 642 017,99 | 718 000,00 | 75 982,01 |
| Total général hors report de résultat | | 4 863 392,42 | 5 059 041,00 | 195 648,58 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 625 895,58 | 577 321,00 | -48 574,58 |
| Total cumulé des dépenses de fonctionnement | | 5 489 288,00 | 5 636 362,00 | 147 074,00 |

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre est en augmentation de **29 868 €**, cette variation est principalement liée aux dépenses relatives à l'achat de nouveaux manuels scolaires pour l'école élémentaire A. Gelly, l'augmentation du tarif par le prestataire des repas de la restauration scolaire, les dépenses liées au fonctionnement du gymnase et à la 8ème classe de l'école Fontanilles.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à **2 577 204 €**, en augmentation de **65 339 €**. Ces prévisions comprennent la création d'un poste de Policier Municipal, la hausse prévue des cotisations au titre de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). A cela s'ajoute le Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Chapitre 65 : Charges de gestion courante

En hausse de **40 897 €**, les charges de gestion courante comprennent entre autres les indemnités des élus, la contribution du SDIS avec une augmentation de 1 286 €, la subvention au CCAS en hausse de 15 952 €, la participation pour la Délégation de Service des Loulous du Pic. L'enveloppe affectée aux subventions aux associations a été augmentée de 3 000 €.

Chapitre 66 : Charges financières

Malgré la contraction de deux emprunts en 2025, ce chapitre en est diminution, suite à l'extinction de deux emprunts en 2025.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Ce chapitre correspond aux annulations de titres sur exercices antérieurs. Ces dépenses sont estimées à 500 € car non connues à ce jour.

4.3 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et des subventions. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à améliorer ou développer le patrimoine de la collectivité.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Détail par chapitres :

| Chap | Libellé | BP + DM 2025 | RAR 2025 | BP 2026 | TOTAL RAR 2024 + BP 2025 |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|--------------------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 1 469 293,09 | 809 587,57 | 430 000,00 | 1 239 587,57 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 1 300 000,00 | | | |
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 7 800,00 | | 7 800,00 | 7 800,00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 263 428,00 | | 490 000,00 | 490 000,00 |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 1 306 259,22 | | 1 253 948,05 | 1 253 948,05 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | | 110 376,01 | 110 376,01 |
| 23 | Immobilisations en cours | | | 215 005,85 | 215 005,85 |
| Total des recettes réelles d'investissement | | 4 346 780,31 | 809 587,57 | 2 507 129,91 | 3 316 717,48 |
| 021 | Virement de la section de Fonctionnement | 625 895,58 | | 577 321,00 | 577 321,00 |
| 040 | Opérations d'ordre entre les sections | 642 017,99 | | 718 000,00 | 718 000,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 83 979,48 | | 44 469,20 | 44 469,20 |
| Total général | | 5 698 673,36 | 809 587,57 | 3 846 920,11 | 4 656 507,68 |
| 001 | Solde d'exécution positif reporté | 2 247 245,74 | | 3 378 677,51 | 3 378 677,51 |
| Total cumulé | | 7 945 919,10 | 809 587,57 | 7 225 597,62 | 8 035 185,19 |

Les recettes inscrites aux chapitres 20 et 23 correspondent à l'intégration d'un taux de TVA à 20% pour la construction des Halles Gourmandes et d'un plateau de bureaux. Cette régularisation d'écritures de 2025 permet à la collectivité de récupérer 3,6 % de remboursement supplémentaire.

En plus de l'autofinancement, les recettes sont constituées de :



Détail des restes à réaliser :

| OPERATIONS | MONTANTS |
|-----------------------------------------------|---------------------|
| Gymnase : subvention Département de l'Hérault | 490 512,00 € |
| Gymnase : subvention Région Occitanie | 60 075,57 € |
| Gymnase : Agence Nationale du Sport | 105 000,00 € |
| Gymnase : CCGPSL | 154 000,00 € |
| TOTAL | 809 587,57 € |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il s'agit de toutes les dépenses qui font varier la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de matériel informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Détail dépenses par chapitres :

| Chap | Libellé | BP + DM 2025 | RAR 2025 | BP 2026 | TOTAL RAR 2025 + BP 2026 |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 406 115,34 | 150 249,75 | 307 536,01 | 457 785,76 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 75,00 | | | 0,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 667 863,37 | 352 772,09 | 1 298 300,00 | 1 651 072,09 |
| 23 | Immobilisations en cours | 5 581 786,55 | 956 376,16 | 4 727 221,61 | 5 683 597,77 |
| 1641 | Emprunts et dettes assimilées (rbst) | 183 578,36 | | 179 814,37 | 179 814,37 |
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 7 800,00 | | 7 800,00 | 7 800,00 |
| Total des dépenses réelles d'investissement | | 7 847 218,62 | 1 459 398,00 | 6 520 671,99 | 7 980 069,99 |
| 040 | Opérations d'ordre entre les sections | 14 721,00 | | 10 646,00 | 10 646,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 83 979,48 | | 44 469,20 | 44 469,20 |
| Total cumulé | | 7 945 919,10 | 1 459 398,00 | 6 575 787,19 | 8 035 185,19 |

Programme annuel d'investissement 2026 :



Soit un total de dépenses d'équipement de **6 007 675,76 €**.

Détail des restes à réaliser :

| OPERATIONS | MONTANTS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Activité économique, commerces : Halles gourmandes (maitrise d'œuvre et encadrement technique) | 58 248 € |
| Aménagements urbains et paysagers : voirie et éclairage public | 65 080 € |
| Revalorisation du patrimoine : réhabilitation des puits | 11 449 € |
| Ecoles / Jeunesse : divers achats et travaux écoles | 7 630 € |
| Environnement et transition écologique : LPO et parcours faune et flore | 5 797 € |
| Equipements techniques municipaux : site intranet | 24 900 € |
| Sécurité : vidéoprotection et travaux bureau de Police Municipale | 262 501 € |
| Sport et activités de pleine nature : construction gymnase (lots 1 ; 2 ; 5 à 9B ; 11) | 1 023 793 € |
| TOTAL | 1 459 398 € |

5 - NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE (CAF) ET DE L'EPARGNE NETTE

La capacité d'autofinancement prévisionnelle brute qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette, s'élève à : **1 008 884 €.**

Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette du budget de l'exercice.

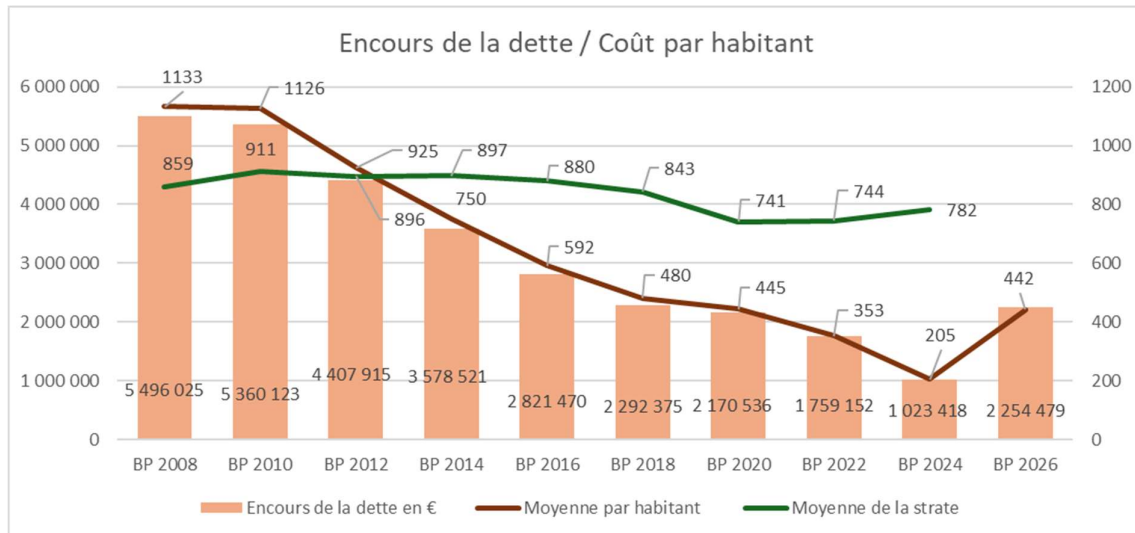
La capacité d'autofinancement prévisionnelle nette qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à : **829 070 €.**

7 - DETTE

Malgré la contraction de deux emprunts en 2025, l'encours de la dette sur la population est de 442 € par habitant alors que la moyenne nationale des communes de même strate est de 782 € par habitant (données DGCL dernière année connue : 2024).

Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2026.

Evolution de la dette :

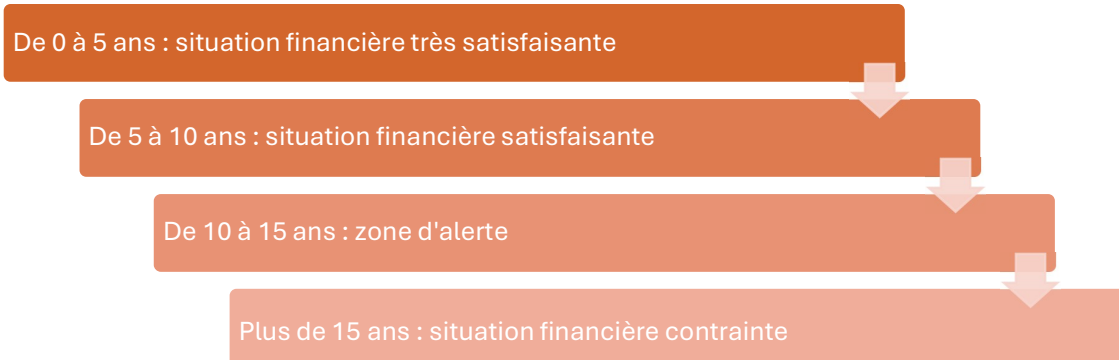


Les éléments présentés ci-dessus correspondent au remboursement du capital au 01/01/N.

Capacité de désendettement :

Le ratio de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser l'intégralité de son stock de dette via le volume de l'épargne financière brute.

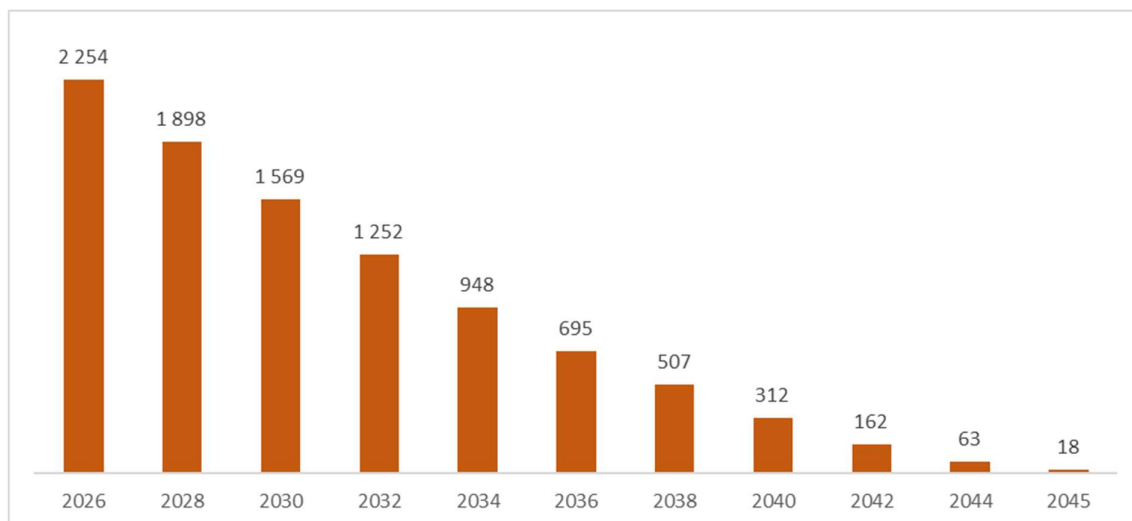
Au 1^{er} janvier 2026, le ratio de désendettement de la commune se positionne à **2,2 années**. Il est considéré que la situation de la collectivité est **très satisfaisante** comme indiqué ci-dessous :



C'est grâce à ce faible niveau d'endettement et une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement qu'il est possible d'effectuer des dépenses d'équipement élevées.

Extinction de la dette :

L'extinction de la dette sur les années futures, sans souscription d'un nouvel emprunt, serait la suivante (en K€) :



7 - TAUX D'IMPOSITION

Taxe Foncière Bâti

46,09 %

Taxe Foncière Non Bâti

106,09 %

TH sur les résidences secondaires

15,40 %

Les taux d'imposition 2026 restent inchangés et ce depuis 2008.

Les bases d'imposition sont déterminées par les services fiscaux.

8 - PRINCIPAUX RATIOS

| Ratios | Valeurs | Moyennes nationales de la strate 2024 (source DGCL) |
|-------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement / population | 850 | 1 055 |
| Recettes réelles de fonctionnement / population | 1 048 | 1 270 |
| Dépenses d'équipement brutes / population | 1 530 | 363 |
| Encours de la dette / population | 442 | 782 |
| DGF / population | 134 | 157 |

Ces ratios témoignent de la gestion responsable de la collectivité dont les recettes et la DGF sont pourtant inférieures à la moyenne nationale de la strate.

Les dépenses d'équipement sont 4 fois supérieures à la moyenne de la strate malgré des recettes inférieures. Cela permet à la commune de disposer d'infrastructures attractives et de se positionner comme l'une des collectivités les mieux dotées du Département.

Ce haut niveau d'équipement est obtenu avec un niveau d'endettement bas : 442 € par habitant alors que la moyenne de la strate est à 782 €.

9 - EFFECTIFS

Les effectifs présents au 1^{er} janvier 2026 totalisent **52** agents en activité :

